

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	16 janvier 2026
Numéro	26.103	Heure	7h58

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Parkings d'échange : c'est l'heure !	
Contenu : Afin de favoriser le transfert modal, le Conseil d'État est invité à mettre en place, dans les plus brefs délais et en concertation avec les communes, un dispositif complet de parkings d'échange situés à proximité immédiate des transports publics. En particulier, il veillera à rendre l'utilisation des parkings d'échange attractive, notamment : – en assurant une excellente coordination avec la desserte en transports publics ou par des navettes ; – en prévoyant une tarification incitative, combinée avec celle des transports publics, par exemple par un billet ou un abonnement unique parking/transports publics ; – et en mettant à disposition un système digital, facile d'usage et performant, au profit des utilisatrices et utilisateurs, permettant, entre autres, l'information sur la disponibilité de places et les horaires des transports publics ou des navettes. Au besoin, une réglementation cantonale pourra être mise en place pour assurer la cohérence du dispositif sur l'ensemble du territoire.	
Développement (obligatoire) : Notre mobilité est responsable d'un tiers des émissions carbone de la Suisse. Or, alors que la production d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, se développe bien et que les émissions dues au chauffage des immeubles diminuent sensiblement, les progrès sont rares sur le plan de la mobilité, si l'on excepte l'augmentation – encore trop lente – du nombre d'immatriculations de véhicules électrique. La situation est particulièrement inquiétante dans notre canton, qui figure en queue de classement en matière de transfert modal. Or, il est désormais acté, si l'on en doutait encore, que la ligne directe ne verra pas le jour avant 2040, voire bien plus tard si les financements fédéraux ne sont pas prochainement doublés par le Parlement. La conclusion est limpide : déjà probablement illusoire au moment de l'adoption du Plan climat, un report modal de 50% pour 2040 grâce à la ligne directe n'est tout simplement plus à l'ordre du jour. Or, le Conseil d'État base aujourd'hui encore l'essentiel de sa stratégie de report modal, notamment dans le cadre du Plan climat, sur cette infrastructure ferroviaire. Il faut donc prendre d'autres mesures, bien plus ambitieuses. Côté mobilité douce, on peut certes se réjouir des quelques kilomètres de peinture jaune tracés sur nos routes pour indiquer que les vélos existent et peut-être rappeler que nous sommes le canton, avec le Valais, où l'utilisation du vélo reste la plus anecdotique du pays. Une vision plus ambitieuse est donc nécessaire, et nous nous réjouissons du soutien récent apporté par le Conseil d'État à la « voie verte » cyclable, développée dans le cadre des organes de coordination intercommunaux de la région Neuchâtel-Littoral, et répliquable dans les autres régions du canton, dont la réalisation devra être accélérée autant que possible. La révision du plan cantonal de la mobilité cyclable, prévue pour bientôt, sera l'occasion de manifester clairement une telle volonté. Des investissements concrets et significatifs devront prioritairement être prévus pour développer ces infrastructures dans les prochaines années. Mais il faut aller plus loin et notamment favoriser de manière beaucoup plus proactive et volontariste l'usage des parkings d'échange. Aujourd'hui, nombre d'entre eux sont sous-utilisés, parce que peu connus ou pas assez attractifs. Peut-être sera-t-il nécessaire d'en créer de nouveaux dans des secteurs stratégiques. Dans tous les cas, il est indispensable de mettre en place un véritable réseau de parkings d'échange, coordonné avec les transports publics – en termes de qualité de desserte et de tarification – et les entreprises de la région. Seul le canton a la légitimité, et surtout la responsabilité, d'en prendre l'initiative et de coordonner les efforts : il doit maintenant agir, résolument et sans plus tarder.	

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Maxime Auchlin

Brigitte Leitenberg

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Blaise Fivaz

Mireille Tissot-Daguette

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Jennifer Hirter

Position du Conseil d'État

Afin de favoriser le transfert modal, la stratégie principale consiste à encourager l'usage des transports publics dès le domicile ; les P+R ne devraient constituer une alternative que lorsque les transports publics ne desservent pas le lieu de domicile. Afin d'avoir une vision à l'échelle cantonale, une étude a été mandatée par le canton en 2020 visant à définir les emplacements et la hiérarchisation des P+R, complétée en 2025 par une consultation sur l'uniformisation tarifaire auprès des communes. Un cadre cantonal existe ainsi déjà pour orienter les propriétaires (principalement les communes et les CFF) vers un système cohérent et efficace. Dès lors, la motion apparaît inutile.